



# MAROC

Voisinage Sud



## Étapes clés

### MARS 2000

L'accord d'association UE-Maroc entre en vigueur

### OCTOBRE 2008

L'UE octroie au Maroc le « statut avancé » dans le cadre de la politique européenne de voisinage, fournissant ainsi une feuille de route pour l'alignement progressif du pays sur les droits et obligations communs de l'UE (acquis de l'UE)

### MARS 2013

Lancement des négociations pour une zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et le Maroc

### JUNE 2013

L'UE et le Maroc signent une déclaration conjointe sur un partenariat pour la mobilité

### JUNE 2019

Adoption d'une déclaration conjointe pour donner un nouvel élan à la relation stratégique, multidimensionnelle et privilégiée entre l'UE et le Maroc

### OCTOBRE 2022

Signature du Partenariat vert UE-Maroc



## Priorités du partenariat UE-Maroc



Convergence des valeurs, cohésion économique et sociale



Renforcement de la coopération en matière de sécurité



Coopération dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique



Coopération en matière de mobilité des migrants



## Commerce et investissement

- L'UE est le principal partenaire commercial du Maroc et le Maroc est le premier partenaire commercial de l'UE parmi les pays du voisinage Sud, représentant 25 % du total des échanges de marchandises de l'UE avec la région. En 2021, près de la moitié (49 %) des importations totales du Maroc provenaient de l'UE, tandis que 59 % des exportations marocaines étaient destinées à l'UE. Le volume total des échanges de marchandises entre l'UE et le Maroc s'est élevé à 44 milliards d'euros.
- L'UE est également le premier investisseur étranger au Maroc, représentant plus de la moitié des investissements directs étrangers (IDE) du pays.



## Mobilité

Entre 2015 et 2022, environ 6 000 étudiants, professeurs et membres du personnel universitaire marocains se sont rendus en Europe et 3 400 homologues européens ont fait de même à destination du Maroc.



## Financement de l'UE

- L'**Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale (IVCDCI) – Europe dans le monde** est le principal instrument de coopération de l'UE avec les partenaires extérieurs, dont le Maroc, pour la période 2021-2027. L'allocation bilatérale indicative de l'UE (subventions) au Maroc pour cette période s'élève à **1,6 milliard d'euros**. Elle sera complétée par d'autres programmes régionaux et thématiques ainsi que par des financements sous la forme de prêts et de garanties. Au cours de la période précédente (2014-2020), le Maroc a bénéficié de 1,4 milliard d'euros au titre du précédent instrument européen de voisinage.
- Des projets ont été mis en place au Maroc au titre du volet « Afrique du Nord » du **Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique (Fonds pour l'Afrique)** pour un montant total de **214 millions d'euros** afin d'améliorer la réponse aux défis liés à la migration et de soutenir la stratégie nationale en matière de migration et d'asile.
- L'UE soutient la promotion des droits de l'homme et de la démocratie au Maroc. Depuis 2011, environ **22 millions d'euros** ont été accordés sous forme de subventions aux organisations de la société civile pour soutenir des projets concrets au Maroc, notamment par l'intermédiaire de l'**Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)** et des programmes thématiques en faveur des **Organisations de la Société Civile et des Autorités Locales (OSC-AL)**.



## Aide de l'UE pour le redressement socio-économique, la sécurité alimentaire et le développement durable au Maroc

En 2021, l'UE a lancé le **Plan économique et d'investissement en faveur du voisinage méridional** afin de soutenir le développement humain, de renforcer la résilience et la prospérité, et d'accroître les échanges commerciaux et les investissements dans la région. Au cours de la période 2021-2022, l'UE a alloué au Maroc plus de **500 millions d'euros** en vue de la réalisation d'investissements concrets en faveur de l'enseignement supérieur (46 millions d'euros), des économies inclusives (191 millions d'euros), de la transition énergétique (50 millions d'euros) et de l'agriculture durable (115 millions d'euros).

Dans le cadre du **Partenariat vert** conclu récemment, les travaux de l'UE et du Maroc s'articuleront autour de trois axes thématiques : le climat et l'énergie ; l'environnement, y compris les questions marines et maritimes ; et l'économie verte. Les deux premiers programmes, dotés d'un budget de 165 millions d'euros, permettront de soutenir le développement des énergies vertes ainsi que le développement écologique, inclusif et innovant des secteurs agricole et forestier marocains.

